

**Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)**

\*\*\*

**Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;**  
**Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;**

Attendu que les immeubles se caractérisent comme suit :

La ferme Sossenhof, sise rue de la Montagne, se trouve à l'entrée de la localité de Walferdange, implantée dans la zone verte. Le domaine se compose d'une maison de maître et de deux granges, dont une se trouve sur la parcelle adjacente (TBA). Les annexes agricoles ayant abrité des étables ont été aménagées en logements. Les ouvertures des étables et des granges sont typiques pour ce genre de construction et présentent encore quelques encadrements en pierre de taille de l'époque. Les toitures sont en bâtière avec croupette et recouvertes d'ardoises.

Le bâtiment principal est un des immeubles les plus anciens de la commune de Walferdange. Son année de construction remonte à 1824 et il est déjà inscrit au premier plan cadastral (Urkataster) de 1824.

La maison s'étend sur deux niveaux surmontés par une toiture à quatre versants présentant des lucarnes reprenant le langage architectural du bâtiment. Les encadrements des baies sont en pierre de taille. Les toitures de la maison et des annexes sont recouvertes d'ardoises.

La façade principale de la maison d'habitation est harmonieusement structurée par cinq axes d'ouvertures encadrées en pierre de taille et divisées par des bandeaux horizontaux en pierres.

L'entrée se trouve dans l'axe central, ce qui confère à la façade un caractère particulier (CAR).

La façade postérieure de la maison présente les mêmes encadrements de fenêtre que la façade principale. Les ouvertures des étables et des granges sont typiques pour ce genre de construction.

L'intérieur a également conservé son aspect d'origine, on y trouve les anciens escaliers, des anciens planchers en chêne et les carrelages d'époque. Les plafonds au rez-de-chaussée sont munis de frises d'origine qui se trouvent dans un bon état (AUT).

La ferme Sossenhof est un témoin du passé de la localité et de la région. Elle remplit les critères de l'authenticité (AUT), du type de bâti (TBA) et elle est caractéristique pour leur période de construction (CAR). Ainsi, elle présente au point de vue historique, architectural et esthétique un intérêt public à être conservée.

**La COSIMO émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'immeuble sis 12A, rue de la Montagne (no cadastral 200/1724). La COSIMO est d'avis que l'immeuble sur la parcelle 200/1723 mérite également d'être protégé en tant que monument national.**

John Voncken, Christina Mayer, Marc Schoellen, Sala Makumbundu, Jean Leyder, Mathias Fritsch, Matthias Paulke, Nico Steinmetz, Michel Pauly, Max von Roesgen.

Luxembourg, le 4 décembre 2019